



Recherche d'emploi=motif licenciement?

Par **rico35**, le **02/11/2009** à **00:28**

Bonjour,
Je suis salarié depuis 5 ans d'une même entreprise et je cherche à m'implanter dans un autre département.
J'ai donc envoyé des cv dans les entreprises de cette région et par je ne sais quel hasard, mon employeur actuel en a entendu parler.
Il m'a convoqué pour me demander des précisions (date de départ, raisons,...) et m'a doucement dit que je ne devais pas le prendre de court, car il s'agirait d'un motif de licenciement (cela nuirait à mon implication actuelle dans l'entreprise!).
Quelqu'un peut-il me dire ce qu'il en est exactement.
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Berni F**, le **02/11/2009** à **08:57**

Bonjour,
je ne vois pas ce qui s'opposerait à ce que vous cherchiez un autre emploi, et encore moins en quoi cela constituerait un motif de licenciement.
En ce qui concerne ce qu'il vous a dit "doucement" : le prendre de court consisterait dans votre cas à trouver un nouvel emploi... dans ce contexte, un licenciement n'aurait rien de bien gênant pour vous.
Concernant un éventuel licenciement pour une cause qui ne serait pas réelle ET sérieuse (comme le motif qu'il évoque par exemple) :
Article L1235-3 du code du travail
"Si le licenciement d'un salarié survient pour une cause qui n'est pas réelle et sérieuse, le juge peut proposer la réintégration du salarié dans l'entreprise, avec maintien de ses avantages acquis.
Si l'une ou l'autre des parties refuse, le juge octroie une indemnité au salarié. Cette indemnité, à la charge de l'employeur, ne peut être inférieure aux salaires des six derniers mois. Elle est due sans préjudice, le cas échéant, de l'indemnité de licenciement prévue à l'article L. 1234-9."
<http://snipurl.com/t04s4>
[\[www.legifrance.gouv.fr\]](http://www.legifrance.gouv.fr)
à noter que ce minimum ne s'applique qu'aux salariés ayant plus de 2 ans d'ancienneté dans une entreprise employant habituellement plus de 11 salariés.

(Article L1235-5)

Par **rico35**, le **02/11/2009** à **13:36**

merci, c'est bien ce que je pensais, mais comme je n'ai pas encore trouvé un autre emploi, je préférerais en être sûr.@+